

**COMPTE RENDU DU 30 MARS 2023**

Le trente mars deux mille vingt-trois le conseil municipal de CHELIEU s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Max GAUTHIER, Maire.

**Membres présents :** Mesdames et Messieurs Max GAUTHIER, Bernard GONIN, Céline MAZOT, Sébastien ARNAUD, Christiane FUZIER, Audrey RIGARD, Fabienne MANON, , Gilles REBRION

**Absents excusés :** Laure CATINON donne pouvoir à Céline MAZOT, Arnaud CHAUDIERE, Julien RITTER, Cédric GERMAIN, Gilles LEHMANN.

Secrétaire de séance : Gilles REBRION

Approbation du compte-rendu de la dernière séance

**I. Budget**

**Vote des taux 2023 (Délibération N° 2023-03-01)**

Les taux ne sont pas changés soit :

Taxe foncière : 30.35 % - Taxe foncière non-bâti : 42.81 % - Taxe d'habitation : 5.30 %

**Vote du compte administratif commune (Délibération N° 2023-03-02)**

**Section de fonctionnement :**

Montant des dépenses : 404 776.69 €

Montant des recettes : 496 283.18 €

**Section d'investissement :**

Montant des dépenses : 106 057.44 €

Montant des recettes : 295 651.39 €

**Vote du compte de gestion commune (Délibération N° 2023-03-03)**

**Vote du compte administratif Lotissement Métraillé (Délibération N° 2023-03-04)**

**Section de fonctionnement :**

Montant des dépenses : 119 656.39 €

Montant des recettes : 122 512.39 €

**Section d'investissement :**

Montant des dépenses : 122 512.39 €

Montant des recettes : 00000.00 €

**Vote du compte de gestion Lotissement Métraillé (Délibération N° 2023-03-05)**

**Vote du budget Lotissement Métraillé (Délibération N° 2023-03-06)**

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>191 163.39</u>	<u>191 163.39</u>
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	<u>111 782.39</u>	<u>200 000</u>

**Vote du budget commune (Délibération N° 2023-03-07)**

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	733 530.49	733 530.49
SECTION D'INVESTISSEMENT	889 203.46	889 203.46

## 2. Personnel

Monsieur le Maire informe qu'il convient de délibérer la création d'une poste de CDI pour la surveillance des enfants pendant le temps de cantine et pour l'entretien des locaux. Il s'agit simplement de régulariser administrativement le poste occupé par Mme Naudet. Avis favorable. (Délibération N° 2023-03-08).

## 3. Coupe de bois (Délibération N° 2023-03-09)

Monsieur GONIN Bernard fait part de la demande de Monsieur CHEVALLET Nicolas pour exploiter une parcelle de terrain en bois, cadastrée C 98 d'une contenance de 2 720 m<sup>2</sup> moyennant une contrepartie de 400 €. Accepté à l'unanimité.

## 4. Délégués VDD

Monsieur le Maire fait part qu'il convient de désigner de nouveau délégués suite à la création de nouvelles commission au sein des VDD. A été désigné :

- Commission finances : Max GAUTHIER
- Commission agriculture : Cédric GERMAIN
- Commission économie : Bernard GONIN
- Commission petite enfance : Céline MAZOT
- Commission eau et assainissement : Max GAUTHIER
- Commission développement durable : Laure CATINON

## 5. Lotissement Métraillé (Délibération N° 2023-03-10)

Compte tenu de l'inflation et des travaux de voirie qu'il reste à réaliser, Monsieur le Maire propose de modifier le prix de vente des terrains du lotissement communal « Métrailler » et de le fixer à 80 euros TTC pour les prochaines ventes dont aucun compromis n'a été signé. Adopté à l'unanimité

## 6. Isolation extérieure (Délibération N° 2023-03-11)

Il est fait part de la demande de Monsieur BOITON Sébastien qui souhaite occuper le domaine public pour faire une isolation par l'extérieur de son habitation située 180 chemin de Grivoltyère.

En effet le bâtiment est sur limite avec le trottoir.

Sous réserve, qu'après les travaux la largeur du trottoir ne soit pas inférieure à 140 cm (obligation légale), que toutes les procédures complexes d'occupation du domaine public soient observées et qu'une redevance de 300 euros soit acquittée, le conseil donne pouvoir à M le Maire pour signer toutes les autorisations nécessaires.

## 7. Travaux

- Réserve incendie Chemin du Clos : Les travaux sont terminés
- Pumptrack : Les travaux commencent le 05 Avril 2023
- Isolation salle des mariages : un devis a été reçu d'un montant de 59 000 € HT et 3 270 € de frais d'honoraires de Veyribat
- Mur de la mairie : Un devis de l'entreprise FAUGER-DUPUIS de 10 000 € - Couverture en métal ou résine

## 8. Divers

En réponse à une question concernant la responsabilité de la commune en cas de chute par glissade sur la terrasse de la Maison des Assistantes Maternelles, la compagnie d'assurance SMACL a répondu que la responsabilité de la commune, propriétaire bailleur ne pouvait pas être engagée.

Le questionnaire concernant l'absence de médecin traitant à Chélieu fait état, à ce jour de 52 personnes dans ce cas ?

Prochaine réunion bulletin : Lundi 17 et 24 Avril 2023

Prochaine réunion du conseil municipal le Mercredi 17 Mai 2023 à 20h30